



GHANA

FORMULAIRE TECHNIQUE POUR LA PRÉSENTATION D'UN CAS

Chapitre I – Caractéristiques du Cas

ORGANISATION/GROUPE PRÉSENTANT LE CAS :

Amis de la Terre – Ghana

Jeunes Volontaires pour l'Environnement

(JVE) - Ghana

ACCUSÉE :

La Ghana Oil Palm Development Company Ltd (société ghanéenne pour le développement de l'huile de palme, GOPDC) est détenue à part entière par Société d'Investissement pour l'agriculture tropicale (SIAT SA) dont le siège est en Belgique.¹ L'entreprise a été créée en 1975 et a été enregistrée en tant que société à responsabilité limitée le 6 décembre 1985 sous le numéro d'enregistrement 28 602 de la Direction générale de l'enregistrement. L'entreprise a également été enregistrée au Conseil des normes du Ghana le 25 juillet 2007.²

GOPDC exerce ses activités dans la petite communauté d'Okumaning dans la ville de Kade, située dans la région orientale du sud du Ghana. Dans cette communauté, GOPDC a développé des plantations de palmiers à huile et a récemment démarré des plantations de caoutchouc. Selon l'entreprise, elle détient une concession pour 14 026 hectares, sur laquelle elle exploite une plantation d'huile de palme de 7 994 hectares et une plantation de caoutchouc de 779 hectares.³ Le site Web de l'entreprise mentionne deux domaines de plantation dans la région orientale : Kwaë et Okumaning, qui consistent principalement en plantations industrielles, mais incluent aussi 349 hectares de plantations de petits exploitants dans la concession. Outre la concession, GOPDC mène un programme avec environ 7 000 cultivateurs sous-traitants dans un rayon de 30 km de l'usine de traitement. GOPDC a un site industriel hébergeant une usine d'extraction d'huile, une usine à tourteaux de palmiste et une raffinerie.⁴

Chapitre II – Caractéristiques de l'entreprise / Consortium

GOPDC est entièrement détenue par SIAT SA basée en Belgique et est enregistrée au Ghana. SIAT SA est détenue à 86,73 % par Fimave NV⁵ et la participation restante de 13,27 % est la propriété de Wienco Holding NL (11,58 %) et de trois personnes qui ont également des fonctions opérationnelles dans le groupe SIAT.⁶ D'après la Chambre de Commerce des Pays-Bas, Wienco Holding BV est subdivisée en Namaka BV, Lysithea BV et Themisto BV.⁷ Wienco Holding NV basée au Ghana ne semble pas avoir une base aux Pays-Bas malgré le statut de « NV » (société anonyme de droit néerlandais). Selon Orbis elle s'appelle Wienco (Ghana) Ltd⁸ et travaille en tant que société commerciale de produits

¹ SIAT SA Financial Year Report June 2019. Pg. 1

² RSP0 public summary report GOPDC, TÜV Rheinland, Report no.: ASA1_15027 (2016)

³ The Siat Group, Sustainability Report 2019, <http://www.siat-group.com/downloads/sustainability-report-20191>

⁴ <http://www.gopdc-ltd.com/plantation/> (accessed 3 November 2020)

⁵ SIAT Orbis (17 02 2020)

⁶ G. Vandersmissen, E. Mansholt and A. Van Damme, The Siat Group, Sustainability Report 2019, <http://www.siat-group.com/downloads/sustainability-report-20191>

⁷ <https://www.kvk.nl/zoeken/handelsregister/?handelsnaam=wienco&kvknummer=&straat=&postcode=&huisnummer=&plaats=&hoofdvestiging=1&rechtspersoon=1&nevenvestiging=1&zoekervallen=1&zoekuitgeschreven=1&start=0> (accessed 3 November 2020)

⁸ Wienco Ghana Ltd Orbis (25 February 2020)

agricoles, principalement le riz, le maïs et le coton. Cette entreprise a deux actionnaires, dont RMG Concept Limited basée à l'île Maurice (76,53 %)⁹ et une personne individuelle appelée Mark Antoon Kok qui, d'après Orbis, est un actionnaire administrateur dans au moins huit entreprises basées au Ghana.¹⁰Fimave NV est la société holding privée détenue par la famille belge Vandebecck.¹¹ Créée en 1994, Fimave NV a son siège social à Zaventem en Belgique et, selon les documents déposés à la Chambre de Commerce belge, y est enregistrée depuis 2018.¹² Elle a quatre filiales directes, dont SIAT SA, SIAT Gabon, PRESCO PLC et Verbinvest.

SIAT SA a des activités importantes en Asie (Chine et Cambodge) ainsi qu'en Afrique (Ghana, Côte d'Ivoire, Gabon et Nigéria).¹⁴ Selon Orbis, SIAT SA est l'entreprise qui détient directement GOPDC au Ghana (100 %), SIAT Nigeria Ltd (100 %), SIAT Gabon (99,49 %), Presco Plc au Nigéria (60 %), et les sociétés basées en Côte d'Ivoire CHC et CHP (100 %).¹⁵ SIAT SA est l'une des cinq principales entreprises de plantation d'huile de palme industrielle en Afrique, avec des plantations d'huile de palme d'environ 32 415 hectares développés actuellement au Nigéria et au Ghana¹⁶ en tant que partie de 70 466 hectares de superficie totale gérée et contrôlée en relation avec l'huile de palme.¹⁷

Chapitre III – Argumentation générale du Cas

Les communautés dans les zones de plantation ont évoqué plusieurs problèmes, notamment le manque d'inclusion dans le processus du « programme de développement » de leur communauté et la perte des terres agricoles et des forêts les plus fertiles. En outre, les pratiques agricoles appliquées dans les fermes industrielles affectent la santé de la communauté à long terme, et la pollution de l'eau et des sols est une préoccupation urgente. D'autres points d'attention sont les mauvaises conditions de travail et de vie des membres de la communauté.

Okumaning et ses communautés avoisinantes sont des communautés relativement paisibles et stables. Elles tiraient parti autrefois de sols fertiles et de régimes de pluies assez stables. La zone est le grenier de denrées alimentaires non-transformées et partiellement transformées destinées à la région orientale, et à d'autres parties du Ghana. L'agriculture constitue la principale activité et est aussi la source de revenus la plus importante pour la majorité de la population. Okumaning et ses communautés environnantes étaient une communauté locale qui produisait de façon biologique le cacao, le fruit du palmier, les oranges, le manioc, l'igname et le plantain parmi de nombreuses autres denrées alimentaires. Des pratiques agricoles autochtones sont utilisées dans les fermes, tandis que des chèvres, des poules et du bétail sont élevés par les ménages pour compléter leurs besoins agricoles, alimentaires et financiers. Les environs sont arrosés par des cours d'eau et des fleuves également utilisés par les membres de la communauté. La forêt, appelée « Kwae », est un endroit important du point de vue esthétique, culturel et spirituel. Elle approvisionne également la communauté en plantes médicinales et en condiments.

Les revendications des communautés affectées sont des droits et des avantages égaux dans le processus de négociation d'acquisitions foncières ; la réalisation des promesses de développement et d'amélioration des moyens de subsistance que GOPDC et ses associés/ses alliés ont faites ; et la protection et le respect de leur environnement, leur forêt, leurs masses d'eau et leurs semences paysannes.

Certaines des stratégies appliquées par les membres des communautés consistent à manifester devant le palais des dirigeants (chefs) traditionnels afin d'exiger et de poursuivre le projet de développement et l'amélioration des moyens de subsistance comme promis par l'organisme gouvernemental. Certains membres des communautés se sont également portés devant les tribunaux pour demander justice.

⁹ RMG Concept Ltd Orbis (25 February 2020)

¹⁰ Mark Anton Kok Orbis (25 February 2020)

¹¹ <https://derijkstebelgen.be/nieuws/nieuw-overnamekosten-duwen-familie-vandebecck-rood>

¹² Kruispuntbank van Onderneming, Belgique: 0451.839.262

¹³ Fimave 2018 Annual Financial Report (06 02 2020)

¹⁴ Eikon Company Summary SIAT GROUP BVBA

¹⁵ SIAT Orbis (17 02 2020)

¹⁶ GRAIN, September 2019, Communities in Africa fight back against the land grab for palm oil, <https://www.grain.org/en/article/6324-communities-in-africa-fight-back-against-the-land-grab-for-palm-oil>

¹⁷ SIAT Group, 2020, RSPO 2019 ACOP, <https://rspo.org/members/27>

Au Ghana, la plus grande partie des terres est détenue selon diverses méthodes de tenure coutumière, ancrées dans la famille, la communauté et l'institution de la chefferie traditionnelle (article 267 sur les terres et les propriétés « stool » et « skin » des chefferies). Les communautés affectées ont tenté d'accéder à la justice devant le tribunal du chef, où des règles coutumières sont appliquées. Si cela n'assure pas l'équité et l'applicabilité, les membres de communautés insatisfaits peuvent se tourner vers des organismes gouvernementaux quasi-judiciaires et/ou les tribunaux étatiques formels pour accéder à la justice, bien que la procédure n'aille pas sans problèmes ni retards.

Chapitre IV – Impacts : Violations des droits des peuples et destruction de l'environnement

Quelles stratégies l'entreprise a-t-elle utilisées pour légitimer ses actions ou réprimer la résistance ?

Le principal impact des activités de l'entreprise à Okumaning signalées par les membres des communautés et par la société civile comprend^{18 19}

- Violation des droits des travailleurs – conditions de travail défavorables avec des salaires bas et la cessation immédiate de l'emploi des employés occasionnels au nom de la reconduction trimestrielle du contrat, les employés ont un mois de congé obligatoire sans solde après trois mois de travail. Les employés blessés durant le temps de travail indiquent qu'ils ne reçoivent pas suffisamment de soins médicaux.
- Impacts environnementaux et dégradation écologique – la plantation d'huile de palme industrielle profondément souillée par des substances agrochimiques et des engrais a contribué à la perte de la biodiversité.
- Perte de la souveraineté alimentaire – le droit des membres des communautés à des aliments sains et culturellement appropriés, produits par des méthodes écologiquement judicieuses et durables, et leur droit à la définition de leurs propres systèmes alimentaires et agricoles sont restreints. Il est de plus en plus rare de trouver des escargots, des champignons et d'autres ressources alimentaires importantes.
- Accès aux terres et à l'espace vital – les femmes et les jeunes en particulier n'accèdent pas ou peu à des terres arables pour les exploiter et n'ont pas d'autre choix que de rejoindre la main d'œuvre de GOPDC avec de mauvaises conditions de travail. Certains membres des communautés sont forcés de déménager dans d'autres communautés éloignées de leur foyer d'origine.
- Santé publique – GOPDC procède à des pulvérisations durant la nuit et le lendemain matin, l'environnement devient très brouillardoux/brumeux. Ceci a parfois pour effet que les personnes souffrent de vue brouillée et d'essoufflement. Les membres des communautés se plaignent également d'une détérioration de leur santé et d'une pollution des sources d'eau par des déchets chimiques et industriels.
- GOPDC refuse de fournir des informations vitales – les efforts déployés pour accéder à des informations de GOPDC ont échoué.
- Accaparements de terres – les communautés indiquent qu'elles n'ont pas accordé leur consentement préalable, libre et éclairé à l'implantation des plantations sur leurs terres en propriété foncière coutumière.
- Vie privée et liberté de mouvement – l'accès à certaines zones est empêché par l'entreprise.
- Expulsions forcées – des rapports font état de l'expulsion d'un village appelé Congo, près de Kade, par des colons qui sont venus pour travailler sur les plantations dans les années 1970.²⁰

Des membres de la communauté à Okumaning ont affirmé que la corruption a régné lors de l'acquisition de terres entre GOPDC et les responsables gouvernementaux. Ce n'est un secret pour personne que des accords ont été signés entre GOPDC et des responsables gouvernementaux « derrière des portes closes ». Les processus concernés et le principal signataire des accords restent presque toujours un mystère pour les communautés.

¹⁸ Entraide & Fraternité (August 2020) QUAND HÉVÉA RIME AVEC VIOLATIONS DE DROITS : LE CAS DE L'ENTREPRISE BELGE SIAT, www.entraide.be

¹⁹ Community testimonies during a strategic meeting of affected communities and actors in the fight against illegal land grabbing in west Africa, November 2019, Abidjan.

²⁰ Land Justice4WestAfrica campaign (May 2016) https://landjustice4wa.org/2016/05/19/gopdc_kade_ghana/

GOPDC est une société certifiée RSPO en 2015 et SIAT SA est devenue membre de la RSPO en 2004.²¹ L'entreprise utilise cette certification parallèlement à d'autres stratégies, telles que les Programmes de responsabilité sociale des entreprises, la communication sur sa page Web et dans des rapports de durabilité prétendant qu'elle adhère aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme ou aux objectifs du développement durable, les campagnes publicitaires et la cooptation de leaders sociaux pour pratiquer l'écoblanchiment et légitimer ses activités.

Chapitre V – Stratégies de résistance : Niveau local et national

1. Quelles stratégies de résistance les organisations sociales et les communautés affectées ont-elles adoptées sur le lieu d'exploitation de l'entreprise ?

Plusieurs litiges fonciers ont été engagés par les communautés et ont résulté en de multiples cas judiciaires. Les vérificateurs de RSPO ont découvert lors des audits effectués en 2016 que presque 3 500 hectares étaient en litige dans les domaines de Kwae et d'Okumaning. Certains litiges remontent à l'acquisition forcée des terres des communautés par le gouvernement dans les années 1970 pour instaurer les plantations, mais ils renvoient également à des conflits plus récents résultant d'expulsions forcées et de développement de plantations par l'entreprise.²² Depuis lors, les communautés ont lutté pour accéder à la justice et à la réparation. Des campagnes de pressions et des interventions politiques de représentants de l'assemblée locale ont eu lieu, afin que des communautés locales marquent leur accord aux activités de GOPDC. Il y a eu un cas de plainte qui a été porté devant un tribunal local (cour de circuit) par des communautés locales à l'encontre de GOPDC en raison des violations de droits fonciers. Le cas a été rejeté par les tribunaux locaux. Le tribunal a déclaré que lorsque les terres avaient été transférées à GOPDC par le gouvernement, les communautés locales ne peuvent pas poursuivre GOPDC en justice. Au lieu de cela, elles sont censées poursuivre le gouvernement. Les communautés se sont mobilisées en discutant avec GOPDC leurs problèmes liés à la pollution, aux droits des travailleurs, à la souveraineté alimentaire et d'autres questions, et aussi en coopérant avec la société civile pour trouver des solutions et demander des comptes au groupe SIAT et au gouvernement belge dans des rapports publics.²³

2. Existe-t-il des preuves de l'influence et de l'emprise des entreprises qui ont joué un rôle contre les intérêts des personnes touchées ? Comment décririez-vous la relation de l'entreprise avec le gouvernement local / national ?

Un Junior Manager de GOPDC a mentionné durant un forum communautaire tenu le 14 Octobre 2019 à Okumaning, que l'entreprise avait promis aux personnes de leur donner de bons emplois si elles aidaient l'entreprise à inciter les communautés à marquer leur accord aux activités de GOPDC. Or, les membres des communautés locales ont eu un statut de travail occasionnel. À un moment donné, les employés occasionnels se sont aperçus que leurs conditions de travail n'étaient pas stables et certains ont alors décidé de quitter l'entreprise.

3. La société a-t-elle déposé une plainte contre le gouvernement - en utilisant le RDIE (système de règlement des différends entre investisseurs et États) ou d'autres mécanismes de règlement des différends, auprès du CIRDI et d'autres tribunaux - quel en a été le résultat ?

Non.

4. La société a-t-elle déposé une plainte ou pris d'autres mesures contre un organisme communautaire ou des militants communautaires ?

Des communautés ont signalé durant une réunion stratégique à Abidjan en 2019 qu'elles étaient les victimes d'interventions de la police, notamment d'arrestations arbitraires et de violence, après qu'elles se sont mobilisées et ont exprimé des préoccupations au sujet des pratiques de GOPDC. Le rôle de GOPDC dans les interventions policières est peu clair.

5. Quels sont les principaux obstacles à l'accès à la justice pour les communautés affectées ?

Le principal obstacle à l'accès à la justice est le manque de capacité financière pour poursuivre le cas. Les communautés ont l'impression que la poursuite du gouvernement en justice exigera beaucoup de soutien financier. Par conséquent, après le rejet du premier cas de litige foncier engagé contre GOPDC, les communautés n'ont pas été en mesure de mobiliser les ressources financières nécessaires pour engager un cas contre le gouvernement.

²¹ <https://rspo.org/members/27>

²² RSPO public summary report GOPDC, TUV Rheinland, Report no.: ASA1_15027 (2016)

²³ Community testimonies during a strategic meeting of affected communities and actors in the fight against illegal land grabbing in west Africa, November 2019, Abidjan. See also Grain (2019) and Entraide & Fraternité (2020).

Chapitre VI – Contexte mondial : Politiques, acteurs, États et institutions et cadres nationaux/internationaux pertinents pour le cas

1. Quels sont les instruments internationaux officiels et/ou les déclarations internationales qui sont ignorés ou violés par l'entreprise accusée ?

Les activités de GOPDC enfreignent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des personnes travaillant dans les zones rurales, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'aide aux personnes déplacées internes en Afrique ainsi que la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples. Elles enfreignent aussi le principe du consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) constituant un droit reconnu dans le monde entier et inscrit dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de la FAO.

2. Quelles sont les institutions nationales et internationales qui facilitent l'entrée et le fonctionnement de cette entreprise / consortium ?

Au plan national, le ministère de l'Agriculture et l'Agence pour la protection environnementale (EPA). Pour GOPDC, ces deux entités nationales ont été les facilitateurs directs de son entrée et de son travail au Ghana.

3. L'entrée de l'entreprise dans le pays a-t-elle été facilitée par les politiques des institutions financières internationales ?

SIAT SA a acquis ses plantations à travers un programme de la Banque Mondiale, lequel visait à mettre en place des plantations d'huile de palme et de plantations de caoutchouc dans l'ouest et le centre de l'Afrique au cours des années 1970 et 1980, mais qui a échoué. En fait, Pierre Vandebecq, fondateur et co-propriétaire de SIAT, était un membre de l'équipe consultative qui travaillait sur le programme de la Banque Mondiale. La Banque Mondiale accordait des prêts aux gouvernements et dans les années 1990, les plantations étatiques avaient de fortes dettes et ont été forcées de privatiser. Vandebecq a créé la SIAT en 1991 et a acquis plusieurs anciens projets de plantation financés par la Banque Mondiale.²⁴

Au moment où la GOPDC a été privatisée en 1995, ses actionnaires étaient SSNIT (Trust de sécurité sociale et d'assurance nationale du Ghana) et SIAT Ghana Ltd (filiale de SIAT SA), et avec sa participation majoritaire de 80 % dans l'entreprise, SIAT a été chargée de contrôler la gestion tant administrative que technique de GOPDC. Elle a profité de sa position pour « évincer le gouvernement du Ghana de la structure actionnariale »²⁵ À l'époque d'un projet de l'IFC entre 2007 et 2010, la banque décrit la propriété de GOPDC en ces termes : « Les actionnaires de GOPDC sont le gouvernement ghanéen à 20 % et SIAT Ghana Limited (SIAT Ghana) à 80 %. SIAT Ghana est une joint-venture de SIAT (51 %), le Trust de sécurité sociale et d'assurance nationale (SSNIT ; 30 %) et African Tiger Mutual Fund Limited (ATMF ; 19 %). SSNIT est un régime de prévoyance sociale créé par le gouvernement ghanéen pour gérer le fonds de pension des employés du secteur public au Ghana, tandis qu'ATMF est une société d'investissement enregistrée au Ghana. »²⁶ En 2009, GOPDC était cependant une société privée à 100 %.²⁷ D'autres rapports affirment que ce rachat a eu lieu en 2011 dans des circonstances controversées, dans lesquelles les employés et les petits actionnaires ont été dupés.²⁸ En 2011, GhanaWeb a décrit comment d'anciens ministres étaient impliqués dans cette alliance déloyale (« dirty deal ») qui a été suivie d'enquêtes de la police.²⁹

4. Quels mécanismes ou instruments ces institutions financières ont-elles utilisés pour faciliter l'entrée de la société ?

En 1996, GOPDC a introduit avec succès African Tiger Mutual Fund (ATMF), avec un unique actionnaire belge du nom de Henk J. Cornelius Van Gastel, en tant que financier dans sa structure d'actionnariat, sans autorisation. Ce cas a fait l'objet d'une enquête par le Bureau des enquêtes nationales (BNI), mais il n'apparaît pas clairement si ATMF est toujours un financier de GOPDC.³⁰

²⁴ GRAIN, September 2019, Communities in Africa fight back against the land grab for palm oil, <https://www.grain.org/en/article/6324-communities-in-africa-fight-back-against-the-land-grab-for-palm-oil>

²⁵ <https://disclosures.ifc.org/#/projectDetail/SPI/25988> (4 November 2020)

²⁶ RSPO public summary report GOPDC, TUV Rheinland, Report no.: ASA1_15027 (2016)

²⁷ Land Justice4WestAfrica campaign (May 2016) https://landjustice4wa.org/2016/05/19/gopdc_kade_ghana/

²⁸ <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/Ex-Finance-Minister-In-31-Million-Dirty-Deal-211689>

²⁹ <http://documents.worldbank.org/curated/en/984711468256763342/pdf/04838E5C2266BA3785256F020080D030.pdf> (25 February 2020)

³⁰ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/778321468749768646/text/multi-page.txt>

Les investissements pour aider à transformer les terres de plantations d'huile de palme industrielle ont été effectués par le biais des projets financés par la Banque Mondiale « Projets de développement de l'huile de palme au Ghana (Cr. 531-GH) » commençant au début des années 1990 et poursuivis jusqu'en 2007.³¹ Un rapport de la Banque Mondiale déclare que les objectifs de la banque étaient spécifiquement de développer et accroître le secteur ghanéen de l'huile de palme, « notamment par des domaines politiques, une stratégie de développement, la production de matériel de plantation amélioré et une technologie de culture améliorée, des substitutions aux importations et le développement continu d'investissements effectués dans le Projet de développement de l'huile de palme ; plus spécifiquement, le projet visait à accroître le développement de nouvelles plantations satellites et à étendre la capacité d'extraction d'huile de palme ».³²

5. S'il s'agit d'une société transnationale, quelle a été la position du gouvernement du pays d'origine de la société ? A-t-elle facilité l'entrée de la société dans le pays où elle est dénoncée ?

Nous n'avons pas connaissance d'une aide ou d'actions quelconques de la part du gouvernement belge pour rendre le groupe SIAT responsable de ses pratiques dans le domaine des droits de l'homme et environnementaux.

6. 6. Le lieu où l'entreprise est dénoncée, les autorités nationales et locales ont-elles favorisé l'entreprise en apportant des modifications à la législation ? Ces changements sont-ils liés à l'impunité avec laquelle l'entreprise agit ? Quelle a été la position du gouvernement national dans ce conflit ?

Non applicable.

7. Quel rôle jouent les actionnaires / propriétaires majoritaires de l'entreprise ? Quelle est la relation entre l'entreprise accusée et le gouvernement du pays en question ?

Il semble qu'une puissante aide gouvernementale existe en faveur de GOPDC, au plan tant national que local. Des communautés locales se sont plaintes du fait que l'assemblée de district, la police et les forces militaires, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Terres et des Ressources naturelles et la Division des services forestiers ont apparemment tous aidé GOPDC dans ses activités. Par conséquent, les communautés ne peuvent se tourner vers aucune de ces institutions pour une solution.

8. L'entreprise reçoit-elle des fonds publics ou privés ? De qui ?

Comme ni le groupe SIAT, ni GOPDC ne sont cotés en bourse et que les banques privées ne publient pas d'informations sur leurs clients, il est difficile de trouver des informations sur les financiers. Trois anciens financeurs publics ont été identifiés. La Banque africaine de développement a financé l'expansion des plantations d'huile de palme de GOPDC à plus de USD 6 millions en 2003.³³

La Banque Mondiale a accordé plusieurs anciens prêts.³⁴ Et l'IFC du Groupe de la Banque Mondiale a financé un projet de 2007 à 2010 par un prêt de USD 13 millions.³⁵

Certaines sources mentionnent un lien entre SIAT et la banque belge KBC.³⁶ BMI-SBI est une société anonyme belge de type mixte. BMI-SBI est détenue à 66 % par l'État belge via la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) et la Banque nationale de Belgique et 34 % sont détenus en propriété privée, notamment par les banques actionnaires principales BNPP-Fortis et ING Belgique.³⁷ BMI-SBI est un partenaire financier de SIAT ; elle a financé SIAT au Gabon en 2004 avec la Banque allemande de développement (DEG) et l'acquisition de CHC en 2007 en Côte d'Ivoire.^{38 39}

³¹ <http://documents.worldbank.org/curated/en/984711468256763342/pdf/04838E5C2266BA3785256F020080D030.pdf> (25 February 2020)

³² <http://documents1.worldbank.org/curated/en/778321468749768646/text/multi-page.txt>

³³ <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-GH-AAG-002?lang=en>

³⁴ <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/projects-list?searchTerm=ghana%20and%20palm%20oil> (25 February 2020)

³⁵ <https://disclosures.ifc.org/#/enterpriseSearchResultsHome/siat>

³⁶ http://www.siatnigeria.com/siatnigeria/assets/File/Group_Internal_Social_Charter.pdf (SIAT bank account with KBC) & https://www.ide.go.jp/English/Data/Africa_file/Company/gabon06.html (4 November 2020)

³⁷ http://bmi-sbi.be/nl/a_propos/organisation.html

³⁸ https://www.youtube.com/watch?v=zQ_eSRchgXU & <http://www.bmi-sbi.be/>

³⁹ <http://bmi-sbi.be/nl/references.html>

9. Un lobby ou un groupe d'intérêt s'est-il impliqué dans l'intention de favoriser l'entreprise dans le conflit ?

Il n'existe aucune preuve d'un groupe de plaidoyer favorisant GOPDC. Cependant, GOPDC est une société certifiée RSPO. Elle utilise cette certification conjointement à d'autres stratégies, telles que des Programmes de responsabilité sociale des entreprises au plan local pour promouvoir ses activités. Ces Programmes de responsabilité sociale des entreprises ont bénéficié de l'aide de divers ministères et institutions, notamment l'assemblée de district, les forces policières et militaires, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Terres et des Ressources naturelles, le Service national d'incendie et la Division des services forestiers.

10. Connaissez-vous des politiques, des exigences ou des procédures de l'établissement ou des établissements prêteurs qui ne sont pas respectées ?

Les enquêtes du BNI ont révélé que les activités d'ATMF n'étaient pas enregistrées au Centre de promotion des investissements au Ghana (GIPC), comme l'exige la loi, et qu'elle n'a pas non plus produit des déclarations annuelles quelconques, bien qu'elle ait continué d'exercer ses activités commerciales. Les enquêtes de BNI ont également montré de graves manquements dans le contrôle des investissements de SSNIT et des irrégularités dans les paiements que SIAT a effectués pour remplir les obligations contractuelles.⁴⁰

Ce formulaire est basé sur le « Formulaire technique pour la présentation d'une plainte contre une société transnationale » du Tribunal Permanent des Peuples, utilisé à l'occasion du Tribunal Permanent des Peuples sur les Sociétés Transnationales de l'Afrique Australe (Manzini - Johannesburg, 2016-18)

Ceci est une traduction non officielle du document original en anglais.

Date de publication: 20.11.2020



⁴⁰ BNI probes GOPDC: <https://www.myjoyonline.com/news/bni-probes-gopdc/> (November 18, 2020)